

MONSIEUR GWENN LE NAY
MAIRE
4 PLACE DE LA MAIRIE
BP 30004
56240 PLOUAY



Lorient, le 04 octobre 2022

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme qui prévoit de notifier la procédure de modification aux personnes publiques associées, vous nous avez transmis le document additif au rapport de présentation relatif à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

Au regard des évolutions envisagées dans le cadre de la présente procédure visant l'ajustement d'emplacements réservés, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan n'a pas de remarque particulière à formuler sur la présente procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Président de la Délégation de Lorient

Cédric RAGANI

